

## Vol chez h&m avec prise d'identité ; vont-ils vraiment porter plainte ?

Par **Bf**, le **17/12/2021** à **16:51**

Bonjour à tous,

Je ne sais pas ce qui m'a pris mais je suis sortie de chez H&M ce midi avec dans mon sac 3 articles non payés d'une valeur peu élevée, et un autre payé en caisse. Je le regrette tellement, mais il est bien entendu trop tard...

Le portique a bien entendu bipé donc le vigile m'a demandé de sortir les affaires du sac. Sous la pression, j'ai nié en disant que j'avais acheté les articles plus tôt dans la journée (quelle décision idiote, on est bien d'accord !)  
Ils ont simplement fait une photocopie de ma carte d'identité (+ repris bien entendu les 3 articles suspects) et ils m'ont dit de revenir avec la preuve de paiement sinon ils porteraient plainte.

Que va-t-il se passer maintenant ? Je suis tellement stressée  
Je précise, je suis majeure. De plus, mon adresse sur la carte d'identité date d'il y a 6 ans donc s'ils m'envoient une lettre je ne la recevrai pas...

Vont-ils vraiment porter plainte ? Vais-je être convoquée par la police  
C'est la toute première fois que cela m'arrive, quel que soit le magasin (et bien entendu la dernière), et je ne sais pas quoi faire ni quoi croire...

Merci d'avance pour vos réponses, j'avoue que je suis en totale panique...

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/12/2021** à **07:54**

Bonjour

[quote]  
Vont-ils vraiment porter plainte ?

[/quote]  
On ne peut pas se permettre de répondre à cette question car on ne sait pas comment va réagir le/la responsable.  
Mais ces derniers temps beaucoup de commerçants appliquent la tolérance zéro pour le vol à

l'étalage.

[quote]

Vais-je être convoquée par la police

[/quote]

Si le/la responsable porte plainte, le commissariat va sans doute faire les démarches pour identifier votre véritable adresse. La suite dépendra du procureur. Il peut ne pas donner suite. S'il déclenche les poursuites, vu qu'il s'agit de votre première fois, on aurait tendance à penser que vous écoperez d'une simple rappel à la loi (que l'on doit désormais appeler l'avertissement pénal probatoire).

Mais là aussi, on ne peut être certain de rien.

Par **Bf**, le **18/12/2021** à **11:38**

Bonjour

Merci beaucoup de m'avoir répondu !

Je regrette tellement que je pense retourner au magasin pour m'excuser, présenter la situation et leur donner une lettre d'excuse.

Pensez vous que cela puisse jouer dans la balance ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/12/2021** à **12:41**

Encore une fois difficile de répondre.

Je ne sais pas si cela suffira pour que le/la responsable ne dépose pas plainte.

En revanche, cela sera sans doute pris en compte par le procureur et la police.

Il faut surtout que vous le fassiez pour vous.

Par **Bf**, le **18/12/2021** à **14:14**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre.